



REF SEP 2/02 FR

**PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE
2002-2006**

**Objet: Compte rendu de la réunion informelle du comité de programme
30 novembre 2001**

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du comité du nouveau programme de lutte contre l'exclusion sociale et invite les délégués à se présenter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DOC. SEP 1/01

Le président informe les participants que cette réunion doit être considérée comme une réunion informelle, étant donné que le programme n'est pas encore entré en vigueur. Celui-ci étant très ambitieux, il n'est pas inutile de procéder préalablement à un échange de vues sur différents points. Étant entendu qu'aucune décision ne pourra être prise, l'ordre du jour est adopté.

3. ÉCHANGE DE VUES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DOC. SEP 2/01.

La Commission présente le projet de règlement intérieur et explique que les documents du comité seront accessibles au public, conformément au nouveau règlement (CE) n° 1049/2001 (qui doit entrer en vigueur le 3 décembre prochain) réglementant l'accès aux documents de la Commission. Étant donné que les participants approuvent le projet de règlement intérieur, le président propose que celui-ci soit adopté lors de la prochaine réunion officielle, sans autre débat.

4. PRÉSENTATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE ET ÉCHANGE DE VUES SUR LES LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES DOC. SEP 3/01

La Commission présente la décision du Conseil adoptée le 22 novembre 2001. Cette décision prévoit un large éventail d'actions, qui sont regroupées en trois volets:

- le volet 1, qui porte sur un travail d'analyse et sur la collecte de statistiques,
- le volet 2, qui porte sur l'échange d'informations et de meilleures pratiques,
- le volet 3, qui porte sur la promotion du dialogue entre les différents acteurs et le soutien aux réseaux européens.

La Commission souligne le fait que le budget global a été fixé à 75 millions d'euros pour une période de 5 ans. Les autorités budgétaires sont encore en train de débattre du budget effectif pour 2002; quoi qu'il en soit, le montant proposé s'élève à 11 millions d'euros. La Commission s'attend à augmenter progressivement le budget au cours des deux premières années d'exécution du programme, jusqu'à atteindre un niveau supérieur pour les trois dernières années.

La Commission explique que le programme est ouvert aux pays de l'AELE/EEE et aux pays candidats. Ces pays doivent manifester leur intérêt puis négocier les conditions de leur adhésion avec la Commission. Les pays de l'AELE ont déjà manifesté leur intérêt à participer au programme. Dès que ces pays auront adhéré au programme, un représentant de chacun d'eux prendra part aux réunions du comité à titre d'observateur.

La Commission présente également les lignes directrices générales pour la mise en œuvre du programme. Elle souligne en particulier:

- la nécessité de conserver une vision à long terme. Même si des programmes de travail annuel doivent être adoptés, la Commission propose notamment de répartir le travail sur des cycles d'une durée de 2 ans, en harmonie avec le processus d'inclusion sociale et l'élaboration du rapport conjoint sur l'inclusion sociale;
- la nécessité d'un échange de vues régulier avec les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales, pour débattre des lignes directrices pour la mise en œuvre du programme. L'échange de vues avec les partenaires sociaux aura lieu dans le cadre du dialogue social. En ce qui concerne les ONG, la Commission propose de rencontrer les représentants des réseaux européens avant la prochaine réunion du comité, et de rendre compte des résultats de cette réunion au comité.

La discussion sur les lignes directrices peut se résumer comme suit:

- le travail d'analyse prend du temps et il n'est pas réaliste de s'attendre à des résultats significatifs dès l'année 2003;
- le sous-groupe "Indicateurs" du comité de la protection sociale devrait être mentionné expressément dans les lignes directrices et l'apport de ce groupe devrait être pris en considération dans la définition des priorités de travail concernant les indicateurs;

- les participants parviennent à un large consensus sur le cycle de 2 ans. Il est important de relier le programme au processus d'inclusion sociale et de maintenir un lien étroit avec les travaux du comité de la protection sociale, en respectant les priorités de celui-ci;
- il est important d'évaluer le programme tout au long de sa durée; cependant, l'évaluation ne doit en aucun cas se traduire par une diminution du temps et des ressources alloués au travail effectif. La Commission propose de présenter des orientations pour l'évaluation du programme lors de la prochaine réunion;
- il importe de présenter le nouveau programme aussi au niveau national, à toutes les parties concernées. Le comité se félicite également de l'initiative de la Commission de consulter les ONG avant la prochaine réunion.

La Commission modifiera le projet de lignes directrices en tenant compte de ces points. La version révisée sera soumise à la prochaine réunion pour adoption.

5. ÉCHANGE DE VUES SUR LE FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DOC SEP 4/01

La Commission présente son document sur l'établissement de priorités stratégiques pour la mise en œuvre du programme en 2002 et en 2003. Ce document présente les leçons à tirer des plans d'action nationaux soumis en juin et les types d'activités qui pourraient être mis en œuvre au titre des différents volets. Le document étant très exhaustif, il est demandé au comité de fixer des priorités parmi les différentes actions proposées.

La discussion fait ressortir les points suivants:

- la coordination avec les autres programmes dans des domaines connexes (égalité des sexes, lutte contre la discrimination) est essentielle pour éviter la répétition des mêmes travaux. La Commission devra rédiger avec soin les appels de propositions, compte tenu du risque de financer des projets qui auraient été acceptés dans le cadre de programmes distincts. Ce risque est moindre dans le cas des appels d'offres, étant donné que la Commission conserve le contrôle entier du mandat;
- toutes les délégations acceptent d'appliquer le cycle de deux ans aussi au rapport annuel; ce rapport sera publié en même temps que le rapport conjoint sur l'inclusion sociale;
- les délégations demandent des informations supplémentaires sur les actions préparatoires entreprises entre 1998 et 2001. La Commission informe les délégués que la plupart de ces informations sont disponibles sur le site Web. Cela dit, la Commission mettra à la disposition des délégués un document comprenant un bref résumé de tous les projets financés;
- les délégués insistent sur la nécessité d'investir dans des données solides, afin d'améliorer la qualité des indicateurs; ces données devraient également être utilisées au niveau national;
- certaines délégations s'expriment en faveur d'une stratégie plus ciblée, axée sur un petit nombre de priorités, tandis que d'autres sont favorables à une stratégie plus large, visant à couvrir le plus grand nombre de domaines possibles;

- plusieurs délégués sont favorables à un approfondissement de l'analyse de la pauvreté des enfants et de la transmission de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'une génération à l'autre, d'une stratégie fondée sur les droits, de l'accès à la Justice et à la culture, et des nouvelles formes d'exclusion, en particulier la fracture numérique;
- la plupart des délégations soulignent la nécessité, d'une part, d'étudier les liens entre le niveau national, régional et local, dans la planification et la mise en œuvre des politiques sociales et, d'autre part, de ne pas se contenter d'identifier les bonnes pratiques, mais d'élaborer une méthodologie pour définir les meilleures pratiques;
- certains délégués estiment que le programme est trop axé sur les aspects d'égalité des sexes, contrairement à d'autres participants, qui soulignent la nécessité de prendre en compte systématiquement ces aspects;
- certains délégués font remarquer l'absence de toute référence à un cadre économique et d'aspects liés à la participation sociale;
- la plupart des délégations demandent comment les différentes actions seront mises en œuvre concrètement, s'informent des modalités de sélection etc. La Commission propose de présenter un document à ce propos lors de la prochaine réunion.

La Commission remercie les participants pour cet échange de vues. Elle rédigera le programme de travail annuel sur la base de cette discussion, en vue de l'adopter lors de la prochaine réunion.

6. ÉCHANGE DE VUES SUR LA TABLE RONDE ANNUELLE DE 2002. DOC. SEP 5/01

La Commission présente les différentes options pour l'organisation de la table ronde de 2002. Celle-ci pourrait être organisée soit par l'une des Présidences, avec un soutien financier au titre du programme, soit directement par la Commission. La table ronde constitue une action de sensibilisation et est une des rares occasions où toutes les parties prenantes peuvent s'exprimer au sujet du processus d'inclusion sociale. Environ 250 participants sont attendus. La délégation espagnole explique que le programme de la Présidence espagnole est déjà arrêté et qu'elle n'est pas intéressée par l'organisation de la table ronde durant sa Présidence. En revanche, la délégation danoise explique qu'en raison du changement de gouvernement, le programme de la Présidence reste à définir. La Commission prévoit des négociations supplémentaires avec les deux Présidences. Même si la Commission organise la conférence, elle attend un soutien actif de la part de la Présidence.

7. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2002

Le président informe les participants que les réunions du premier semestre auront lieu les 23 janvier et 17 avril. Une réunion supplémentaire pourrait être organisée au second semestre.

8. DIVERS

Mary Gillard, DG EMPL, propose de présenter l'initiative communautaire EQUAL et certains aspects liés au programme de lutte contre l'exclusion sociale, ainsi que la méthodologie pour l'établissement de partenariats, au cours d'une prochaine réunion. Cette proposition est acceptée.

Annexe: Liste de présence

**PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE
2002-2006
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2001**

LISTE DE PRÉSENCE

<u>Commission</u>	Armando Silva	Président
	Hugh Frazer	
	Ruth Paserman	
	Luc Tholoniati	
	Walter Wolf	
	Mary Gillard	
	Rita Soares	
<u>Belgique</u>	Johan Vandenbussche	
	Muriël Rabau	
<u>Danemark</u>	Eigil Andersen	
<u>Allemagne</u>	Martina Gräfin von Bassewitz	
<u>Grèce</u>	Athena Kourtessi	
<u>Espagne</u>	Eva Ferrus Garcia	
	José Luis Castellanos Delgado	
<u>France</u>	Danièle Refuveille	
<u>Irlande</u>	Eoin O'Seaghda	
<u>Italie</u>	Donatella Bini	
<u>Luxembourg</u>	Brigitte Weinandy	
<u>Pays-Bas</u>	Lidwien Van Langen	
<u>Autriche</u>	Helmut Lang	
<u>Portugal</u>	José Castro	
	Susana Viana	
<u>Finlande</u>	Reijo Väärälä	

Suède Martin Börjesson

Royaume-Uni Stephen Clode